

Protocole d'intervention

Pour contrer toute situation d'intimidation, l'école secondaire Monseigneur-Richard s'est munie d'un protocole d'intervention. Voici une synthèse de ce protocole d'intervention. Celui-ci se retrouve aussi dans l'agenda de votre enfant.

L'intimidation est tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. Il a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, blesser, opprimer ou ostraciser la victime. Suite à l'analyse de la situation ou d'un événement, s'il en est conclu qu'il s'agit d'intimidation, voici ce qui est entrepris:

1^{er} et 2^e événement

- Signaler l'événement à la direction et le consigner
- Informer les parents de l'événement
- Offrir un soutien aux élèves par les intervenants de l'équipe-école
- Intervenir auprès de la classe, au besoin
- Informer les membres du personnel de l'événement
- Impliquer l'agent sociocommunautaire du service de police
- Établir un contrat d'engagement avec la personne qui a fait un geste d'intimidation, selon l'âge
- Donner une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes (liste non exhaustive):
 - Rédiger une réflexion écrite ou une recherche sur l'intimidation
 - Être retiré (ou retirer l'intimidé(e)) du lieu où l'intimidation a eu lieu ou le retirer des activités lors de certains moments de la journée
 - Réparer le geste fautif ou rédiger une lettre d'excuses, adaptée à l'âge de l'élève
 - autres
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de la personne qui a fait un geste d'intimidation ainsi qu'auprès de leurs parents.

3^e événement

- Signaler l'événement à la direction et le consigner
- Informer les parents de l'événement
- Offrir un soutien aux élèves par les intervenants de l'équipe-école
- Intervenir auprès de la classe, au besoin
- Informer les membres du personnel de l'événement
- Impliquer l'agent sociocommunautaire du service de police
- Suspendre la personne qui a fait un geste d'intimidation à l'interne en horaire décalé
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de la personne qui a fait un geste d'intimidation ainsi qu'auprès de leurs parents.

4^e événement

- Signaler l'événement à la direction et le consigner
- Informer les parents de l'événement
- Suspendre la personne qui a fait un geste d'intimidation à l'externe
- Impliquer des ressources scolaires et le service EDA
- Informer les membres du personnel de l'événement
- Impliquer l'agent sociocommunautaire du service de police
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de la personne qui a fait un geste d'intimidation ainsi qu'auprès de leurs parents.

L'équipe-école se réserve le droit de passer à une étape additionnelle, selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.